CONSEIL COMMUNAL
CORBEYRIER

Séance ordinaire du 19 mars 2026

A 20h15

A la Salle communale de Corbeyrier

Procès-verbal
N°22

Présidence : Jean-Paul Henry

Secrétariat : Véronique Rochat

Ordre du Jour

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2025
4. Communications du bureau
5. Préavis municipal 26-01 | Relatif à une demande de crédit de CHF 125'000 pour la stabilisation du chemin des Mélèzes
6. Procédure d'adoption du PaCom suite à la décision du 21 novembre 2025 relatif au préavis 25-14
7. Communications de la Municipalité
8. Divers et propositions individuelles

Convoqué par courrier en séance ordinaire, le Conseil communal se réunit ce jeudi 19 mars 2026 à la salle communale de Corbeyrier. **Le président, Monsieur Jean-Paul Henry,** ouvre la séance à 20h16 en saluant les conseillers et les membres de la Municipalité, ainsi que Monsieur Croci Torti préfet du district d'Aigle. Cette visite, annoncée, se fait dans le cadre normal du suivi des travaux des législatifs communaux.

1. Appel.

L'appel nominatif fait constater la présence de 21 conseillers,
Excusés : Isabelle Bournoud, Sonia Dénéréaz, Morgane Lüthi, Claude Mottier, Philippe Nicolier, Nathanaël Segui, Chalet Sandrine
Non excusés : /

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour.

M. Jean-Paul Henry, président en donne lecture.

Vote : l'ordre du jour est adopté à l'unanimité

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2025.

Vote : 1 abstention, le procès-verbal est accepté

4. Communications du bureau

Jean-Paul Henry :
Election du dimanche 8 mars : Remerciements à tous, en particulier à Isabelle Bournoud (absente ce soir) qui est la secrétaire faisant fonction pour le scrutin, à Véronique Rochat qui a assisté et participé, aux scrutateurs, Alexia Tauxe, Michèle Métraux, Stéphane Minder, Marie-Claude Jaccard, ainsi que le vice-président Alexandre Melet. Le travail a été conséquent et il a été bien fait. Les résultats ont pu être communiqués à 17h30.
Prochain scrutin le dimanche 29 mars : Pas de second tour au conseil et à la municipalité, comme cela a été indiqué au pilier public. Par contre il y a un 2ème tour pour le conseil d'état.
Dimanche 26 avril : Election pour la Syndicature s'il n'y a pas d'accord tacite.
Il tient à remercier toutes les personnes qui ont eu de l'Intérêt à se présenter soit au Conseil, soit à la municipalité. Tout le monde a été élu, certains comme suppléants, mais cela montre l'intérêt pour les travaux du Conseil.
Jeudi 11 juin à 14h : Assermentation des nouvelles autorités au Temple de Corbeyrier, ainsi que les désignations pour les fonctions spéciales (présidence du conseil), ainsi que les différentes commissions.
Reçu un courrier recommandé de Philippe Nicolier, dont il doit en faire la lecture : Philippe Nicolier annonce sa démission avec effet immédiat au 13 mars ct. Après plusieurs engagements, il constate que les conditions nécessaires à la poursuite de son mandat ne sont plus réunies. Il n'est plus en accord. Un décalage trop important est intervenu entre sa vision de la fonction publique et les méthodes appliquées ce qui l'empêche désormais de mener sa fonction au sein du Conseil. Il remercie le président du Conseil pour sa bienveillance et son ouverture d'esprit, ainsi que ses collègues et les échanges tout au long de cette législature. Il ne sera pas remplacé pour les 6 derniers mois de fin de législature. Le Conseil communal fonctionnera à 29 pour la fin.

Appel d'une pétitionnaire suite au préavis 25-16 sur l'arrêt de bus Lhand. Une des pétitionnaires l'a contacté et il a pu lui expliquer les échanges lors de la séance du Conseil du 4 décembre. Elle a semblé comprendre vos motivations.
Ceci est la dernière communication concernant le bureau pour ce jour.
:

5. Préavis municipal 26-01 | Relatif à une demande de crédit de CHF 125'000 pour la stabilisation du chemin des Mélèzes

Laure-Françoise Vonnez. rapporteuse :

La commission est constituée de Nathanaël Segui, Marc Tauxe et Laure-Françoise Vonnez.
Il y a eu 2 réunions.
1ère réunion avec Steve Dind sur le terrain le 23 février :
Remerciements pour sa présence et sa réactivité à donner des réponses à toutes leurs questions. La portion du chemin se situe entre la route de Boveau et le premier chalet. Ce chemin a très certainement été élargi du côté aval et présente un affaissement du bord avec fentes, qui a pu être constaté sur place. Première évaluation par un bureau technique en 2023, qui n'a pas montrer d'urgence à intervenir. Actuellement une stabilisation est devenue nécessaire. L'intégrité de la chaussée est compromise à terme dû à la déformation en surface. Concernant la stabilité une portion de 20 m a déjà été refaite en 2018. Discussion sur la caractéristique des usages actuels et des véhicules (poids, largeur), ainsi que de ce qui est du domaine privé ou public.
Interrogation sur les coûts élevés de ces travaux. Peut-on limiter les frais ? Par exemple doit-on refaire la partie déjà stabilisée en 2018 ?
Actuellement cela représente un coût de CHF1200 par mètre linéaire pour un chemin peu fréquenté. Le municipal des routes a expliqué que si les coûts sont élevés, c'est aussi parce que le bureau mandaté donne des garanties sur les travaux. La stratégie a été d'évaluer plusieurs façons de réaliser l'ouvrage et de choisir la meilleure.
Différents éléments sont amenés de mémoire par Marc Tauxe, concernant l'âge et le tracé de la conduite d'eau sous le chemin des Mélèzes. La commission pense qu'il est nécessaire de prendre en compte l'état des conduites concernées avant d'entreprendre les travaux. Ceci afin d'anticiper de futurs surcoûts. Les membres de la commission ont relevé aussi le mauvais état du chemin du Petit Boveau. Qui se trouve en prolongement en amont du chemin de Mélèzes qui n'a pas eu d'entretien depuis environ 40 ans et pense qu'il faudrait profiter des travaux pour le refaire. Ceci permettrait de grouper les travaux préparatoires sur les deux chantiers. Une 1ère estimation évaluée à CHF 65'000 a été réalisée par le bureau d'ingénieurs, dont CHF 5000 sont pour l'installation du chantier.
La commission reconnaît la nécessité de stabiliser le chemin sans attendre et approuve le préavis. Mais elle propose de réaliser de manière simultanée la réfection du chemin des Mélèzes et du Petit Boveau, ainsi que les conduites d'eau.
En conclusion la commission demande au conseil de réaliser un nouveau préavis avec l'évaluation de l'état des conduites d'eau et la réfection du chemin des Mélèzes et du chemin du Petit Boveau. La commission estime qu'il faut refuser le préavis 26-01.

Jean-Paul Henry : Remerciement pour la présentation du préavis et ouverture de la discussion.
Jean-Louis Bugnion : L'aménagement du chantier est de CHF 5000. C'est de la folie pour lui.
Steve Dind : Monter les machines, les camions. Prix de fous. En plaine nettement moins cher. Il faut monter tout le matériel depuis la plaine
Jean-Louis Bugnon : Il soulève le problème, mais trouve que c'est beaucoup.
Marc Tauxe : explications : Si on prend la partie depuis l'Ecole de Boveau jusqu'en bas du chemin, c'est CHF 17'000.- l'installation de chantier. Si on prend le chemin du Petit Boveau, il faudrait scier un arbre d'env. 40 cm de diamètre, c'est CHF 1500. Il trouve aussi que c'est beaucoup demander, par rapport au nombre de véhicule qui passent sur le chemin qui descend, on arrive à CHF 1 par jour et par

véhicule. Alors que si on regarde les CHF 40'000 qui ont été mis pour le pont du Torrent, cela revient à ct 5 par véhicule. Ce sont des calculs approximatifs qu'il a réalisés, c'est pourquoi la commission pense qu'il devrait arriver à faire un chemin pour 10 véhicules max par jour. Personnellement cela l'arrange, vu qu'il est juste à côté, mais cela lui semble surfait.
Jean-Louis Bugnion : Il a regardé le plan. C'est le chemin qui va chez Patricia Ansermoz. Il ne va pas plus loin ou non ? Lui, qui est un habitué, ne sait pas où est ce chemin.
Marc Tauxe : Non, mais le chemin du petit Boveau rejoint le chemin qui va à sa ferme
Steve Dind : Il ajoute deux-trois compléments d'informations : La différence entre le chemin des mélèzes et le chemin du petit Boveau est assez grande. En bas j'ai 4 habitations (2 habitants, 1 chalet de vacances et un en mutation). Le chemin du Petit Boveau rejoint le chemin qui va à la ferme de Marc Tauxe, mais il y a l'autre côté pour aller chez lui. C'est pour cela qu'il a été décidé de d'abord faire le chemin des mélèzes. Ceci pour des raisons de sécurité : Pompiers, déblaiement de neige, sécurité de nos employés
Pierre-Alain Bournoud : Aberration de faire la route et pas regarder les conduites d'eau.
Christian Roubaty : Effectivement il y a une conduite d'eau qui n'est pas très importante, mais qui serait à refaire. Malheureusement elle manque sur les plans, donc elle n'a pas été prise en compte. Demande d'un devis, non encore reçu. Il l'attend ces prochains jours. Le surcoût sera pris sur le budget du réseau d'eau.
Valentin Bournoud : Pourquoi il n'y a qu'une seule entreprise mandatée ?
Steve Dind : Le bureau des ingénieurs a fait une demande à plusieurs entreprises par appel d'offres et ils ont gardé la meilleure.
Sylvain Genillard : Concernant la conduite d'eau, ne pourrait-on pas toucher des subsides, si on pose une borne hydrante, car il ne lui semble pas qu'il y en ait une. Pourrait-on demander ces subsides ?
Christian Roubaty : Poser une borne hydrante demanderait une plus grande conduite, mais effectivement, on pourrait avoir un subside de l'ECA. Il y en a une vers l'école qui est juste en-dessus, mais on pourrait demander l'avis à l'ECA.
Sylvain Genillard : donc on pourrait.
Monique Tschumi : La conclusion de la commission demande de refuser, car il faudrait prendre en compte la réfection du chemin du Petit Boveau. Ce préavis est fait pour le chemin des mélèzes et question argent nous ne sommes pas des millionnaires. Ce chemin est vraiment urgent pour la sécurité des personnes qui empruntent ce chemin. Ma foi le chemin du Petit Boveau sera fait quand on pourra. En fait vous demander de refuser, afin de faire un nouveau préavis pour inclure le chemin du Petit Boveau, mais on ne sait pas combien de temps il faudra pour qu'on ait l'argent. Ne pas accepter c'est mettre de côté ce projet. Madame Melet nous à donner des chiffres. Cela nous coûtera CHF 5300 par année. D'autre part il ne faut pas oublier qu'avec la nouvelle péréquation, nous touchons des sommes intéressantes, car nous sommes une commune en pente.
Jean-Paul Henry : Dans le cadre de la nouvelle péréquation nous sommes une commune en pente. On parle plutôt de CHF 330'000 par année. Ces effets positifs de la péréquation ne sont pas liés aux préavis. On les touche que l'on fasse le travail ou pas, mais cela a un côté positif, par rapport au côté négatif d'avoir à entretenir ces chemins.
Marc Tauxe: Il est difficile d'obtenir les subventions avec l'ECA. Ils refusent de mettre les bornes hydrantes trop proches des habitations, car les pompiers ne peuvent pas travailler avec si elles sont trop près. On parle de 3 bâtiments, car celui du haut possède une conduite séparée.
Valentin Bournoud : Question : on vote pour la route du bas sans savoir pour la conduite. Donc on refait la route sans avoir de devis pour la conduite et de savoir dans quel état elle est.
Jean-Paul Henry : La réponse nous a été donnée. Je laisse Monsieur Roubaty répondre.
Christian Roubaty : Le préavis a été fait précipitamment, car ce chemin devient dangereux et menace de s'effondrer. S'il s'effondre cela coûtera beaucoup plus cher. Cette conduite-là n'était pas sur le plan. Si on fait les travaux, on changera la conduite et ce sera sur le budget de l'eau. On n'ouvrira pas la route en laissant une conduite en mauvais état. Ce ne sont pas des chiffres faramineux. Il faudra peut-être creuser un peu plus profond, mais cela sera pris sur les fonds de l'eau. Il faudra peut-être faire par la suite un préavis, car il manquera peut-être de l'argent pour le budget de l'eau. Il n'a pas reçu les chiffres mais la demande a été faite.

Jean-Louis Bugnion : Pourquoi parler du chemin du Petit Boveau, alors que le préavis concerne le chemin des Mélèzes.
Steve Dind : Il explique que c'est la commission qui a demandé pourquoi le chemin du Petit Boveau ne serait pas refait en même temps, puisque les machines sont là. Du coup il a fait la demande pour une deuxième offre pour le Petit Boveau.
Jean-Paul Henry : la décision est donc d'accepter le préavis ou pas
Laure-Françoise Vonnez : Elle peut comprendre que cela paraisse sans rapport, mais besoin de réfléchir par rapport au budget global qui les a impressionnés et qui demandait réflexion. Nous ne désirions pas cumuler certains postes des travaux (préparations), si on devait faire ces travaux. Je remercie la syndique de replacer le préavis dans son contexte.
Julien Suter : Il aimerait savoir si on a pris en compte la sécurité de nos employés puisque le municipal des routes en a parlé. Est-ce que c'est quelque chose à laquelle la commission a pensé ou a-t-elle appris des choses ce soir. Pour sa part il est très sensible au travail des commissions. Sa première réaction est de suivre la décision de la commission, mais quand il entend les employés qui ne sont pas sereins sur certains chemins et qu'ils font part de leurs inquiétudes à la municipalité, il est sensible à cela.
Laure-Françoise Vonnez : Bien entendu elle a entendu que les travaux de déneigement étaient compliqués et que cela détériore l'état de la route. On comprend bien sur le terrain, car la cassure est bien visible, mais la commission ne connaissait pas le degré d'urgence et comment cela allait aller dans le temps.
Marc Tauxe: Pour répondre à Julien, il pense qu'il est celui qui passe avec les plus gros véhicules sur ce chemin et il n'a pas peur de l'utiliser encore ces 5 prochaines années avec les machines agricoles.

Vote : 13 oui 1 non 7 abstentions

Décision :

- D'approuver le projet de stabilisation en terre armée préconisé par le bureau SilvaPlus SA
- D'octroyer un crédit d'investissement de CHF 125'000 pour la réalisation des travaux

6. Procédure d'adoption du PaCom suite à la décision du 21 novembre 2025 relatif au préavis 25-14

Jean-Paul Henry : Assez rapidement après la séance la syndique a interpellé le président du Conseil. Le Canton a relevé une contradiction dans le vote entre la non-levée de 2 oppositions et le fait d'accepter le plan d'affectation. En ne levant pas les 2 oppositions, nous n'aurions pas dû accepter le PaCom. Il aurait dû être refusé et réexaminé en sortant les 2 oppositions.
Il y a eu une séance le 25 février avec le Préfet qui a expliqué les différentes solutions.
La municipalité a donc décidé de représenter un Préavis 25-14 bis. Le préavis sera en partie modifié, afin d'avoir une stabilité juridique pour le vote.
Monique Tschumi : Il sera légèrement modifié. Selon les conseils de la DGTL qui pensent que les réponses données aux 2 opposants n'étaient pas bonnes : on va travailler sur de nouvelles réponses qui seront basées sur le cadre juridique. Le Préavis sera fourni avant les vacances de Pâques.
Il y aura une séance extraordinaire le jeudi 7 mai à 20h15. Les membres de la commission du Préavis 25-14 seront reconvoqués et devront se réunir à nouveau.
Léonore Melet-Mewly : J'avais cru comprendre qu'on pouvait accepter le PaCom de manière partielle, mais en fait non.
Jean-Paul Henry : C'est ce qui m'a été dit, ce que j'ai compris et ce que je vous ai dit, mais il y a une contradiction entre ce qu'on a dit et la réalité. Le canton demande à ce qu'on refuse le PaCom. Le Canton pourrait accepter de lever les 2 oppositions, afin que le Pacom soit accepté.
Préfet : Normalement il n'intervient pas dans les débats, mais il va le faire afin d'expliquer. C'est possible de refuser, mais cela n'est pas le problème. Il aurait fallu lever les oppositions et modifier l'ancien plan, afin d'accepter le nouveau plan. La décision est nulle, car le plan a été accepté sans être modifié, puisqu'il y a eu deux levées d'opposition.

Soit : la municipalité revient avec le même plan, car elle est convaincue de l'étude qui a été faite (unité de traitement entre les différents propriétaires touchés), soit refus, soit modification du plan. La municipalité doit venir avec un nouveau projet et recommencer quasiment à zéro. Il doit être présenté au Canton qui à 99% va le refuser. Libre à la municipalité de quand même le présenter. Il y aura une bataille juridique, si le préavis est accepté avec les modifications. Le canton va refuser, puis ce sont les tribunaux qui vont décider pour la municipalité ou le Canton. Il partage l'injustice, mais si ce n'est pas la municipalité qui décide, cela finira au tribunal. Accepter le PaCom tel qu'il est actuellement, n'empêche pas les propriétaires de continuer à se battre.
Jean-Paul Henry : Cela n'enlève pas le droit de recours des propriétaires.

7. Communications de la Municipalité

Christian Roubaty :
Travaux du chemin du Bugnon
Le PM 24-03 prévoyait un crédit de CHF 178'730 TTC et il arrive à un montant de CHF 140'751.95 donc CHF 37'978.05 plus bas que le PM 24-03

Le PM 25-02 Relatif aux frais annuels 2025 de continuité de mise en conformité de la distribution de l'eau potable d'un montant de CHF 61'100
Le suivi des factures et travaux encore à réaliser nous arrivons à un montant de CHF 66 862.45, soit un dépassement prévu d'environ CHF 5 800
Réalisation en plus : Pompes IE4 au lieu de IE3 (surplus de CHF 480)
Remplacement de la conduite de trop-plein de Pré au Lac au lien du curage prévu initialement
Création d'un By-pass au réservoir de Boveau pour permettre l'entretien sans nécessiter de coupure d'eau à Boveau. CHF 2 997.45 pas prévu initialement.

PM 25-09 Relatif au projet d'améliorations structurelles de l'Alpage de Luan – Mandreys
Le permis de construire est enfin arrivé. Nous planifions actuellement les travaux probablement en automne à cause du bétail. Probablement le toit pourra être réalisé plus tôt.

Eau : Le PDDE commun avec Yvorne est en cours de finalisation. Il montre déjà une très grande économie pour les deux villages et une sécurité d'alimentation pour Corbeyrier. Nous devrons certainement modifier notre système de traitement des UV. Actuellement lors de sur-débits, nous ajoutons du chlore. Cette solution n'est pas acceptée par l'office de la consommation et nous sommes tenu de modifier rapidement l'installation. Il faudra désactiver le chlore et mettre des UV plus puissants.
.
Steve Dind : Modernisation de l'éclairage public vers l'ancienne église. Route où il n'y a pas beaucoup de trafic. Détection réalisée en avril.

Guy Bochud : Fléaux : moustiques tigres et scarabées japonais. Communiqué de presse par le canton le 6 mai concernant les moustiques tigres, qui donnera beaucoup plus de précisions. Pour les scarabées japonais, il y a une fiche sur le pilier public. Si on repère l'un des deux, il faut avertir la Municipalité qui va immédiatement réagir au niveau du canton.
Stand de tir : tirs obligatoires 19 juin de 17h30 à19h30 et le 8 août de 15h à 17h.
Demande aux tireurs astreints de la commune de le faire ici et pas dans d'autres stands. Les cibles ont été modernisées et les lignes de tirs rénovées.
C'est une manière de soutenir la société « Armes de guerre » qui vient d'être reprise par Monsieur Julien Aviolat. Demande de soutenir nos sociétés locales.
Souscription vins de commune : rappel la commune a, à l'année, un petit stock qui est toujours disponible.

Aucune communication de la part de Madame Tschumi et Mme Christen.

8. Divers et propositions individuelles

Jean-Paul Henry : Annonce concernant la Diligence. Après 5 mois les chiffres du restaurant de la Diligence ne sont pas satisfaisants. Il déplore un chiffre d'affaires qui n'est pas à la hauteur des attentes. N'hésitez pas à transmettre l'information autour de vous.

Marc Tauxe : Remercie les membres du conseil d'avoir accepté le préavis 26-01

Prochaines séances :

Le jeudi 7 mai assemblée extraordinaire
A 20h15

Le vendredi 19 juin 2026
A 19h30

M. Jean-Paul Henry Président lève la séance à 21h15

Pour le Conseil Communal de Corbeyrier

Jean-Paul Henry	Véronique Rochat
Présidence	Secrétariat